



COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante-deuxième session

Luanda, République d'Angola, 19–23 novembre 2012

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN ET APPROBATION DE LA DÉCLARATION DE BRAZZAVILLE SUR
LES MALADIES NON TRANSMISSIBLES**

1. Dans le cadre des préparatifs du Sommet de haut niveau des chefs d'État et de Gouvernement des Nations Unies sur les maladies non transmissibles (MNT), tenu à New York en septembre 2011, et de la première conférence ministérielle mondiale sur les modes de vie sains et la lutte contre les maladies non transmissibles, organisée conjointement par la Fédération de Russie et l'Organisation mondiale de la Santé en avril 2011 à Moscou, le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique a organisé une consultation ministérielle régionale sur les maladies non transmissibles du 4 au 6 avril 2011, à Brazzaville, Congo.
2. L'objet de la consultation ministérielle régionale était de convenir d'une position régionale commune sur les maladies non transmissibles pour les réunions de haut niveau de Moscou et des Nations Unies et de fournir un appui aux États Membres pour leur permettre d'élaborer, de renforcer et de mettre en œuvre des politiques et des plans d'action nationaux intégrés de prévention et contrôle des maladies non transmissibles. Les ministres et chefs de délégation présents à la consultation ont adopté la Déclaration de Brazzaville sur «la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles dans la Région africaine».
3. La Déclaration de Brazzaville a reconnu que des maladies non transmissibles telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète, les cancers, les affections respiratoires chroniques, les hémoglobinopathies (en particulier la drépanocytose), les troubles mentaux, la violence et les traumatismes posent un défi important pour le développement dans la Région africaine de l'OMS. La Déclaration a souligné la nécessité de renforcer les systèmes nationaux de santé et la capacité institutionnelle de prévention et de contrôle des maladies non transmissibles.
4. Le Comité régional est prié d'entériner la Déclaration, en adoptant la résolution AFR/RC62/8, intitulée : «Déclaration de Brazzaville sur la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles dans la Région africaine de l'OMS».

TOUS CONTRE LES MALADIES NON TRANSMISSIBLES. AGISSONS MAINTENANT.



DÉCLARATION DE BRAZZAVILLE SUR LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DES MALADIES NON TRANSMISSIBLES DANS LA RÉGION AFRICAINE DE L'OMS



Nous, Ministres de la Santé et Chefs de délégation de la Région africaine de l'OMS, réunis à Brazzaville, Congo, du 4 au 6 avril 2011, en consultation régionale sur la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles (MNT) en prélude à la réunion ministérielle sur les modes de vie sains et la lutte contre les MNT prévue à Moscou les 28 et 29 avril 2011, et au Sommet de haut niveau des Nations Unies sur les MNT qui se tiendra à New York, Etats-Unis, en septembre 2011;

RECONNAISSANT la double charge sans cesse croissante des maladies transmissibles et non transmissibles dans la Région africaine de l'OMS, des incapacités connexes et des décès prématurés associés à ces maladies;

CONSCIENTS de la preuve grandissante du fardeau lié aux maladies cardiovasculaires, au diabète, aux cancers, aux maladies respiratoires chroniques, aux hémoglobinopathies (en particulier la drépanocytose), aux affections mentales, aux violences, aux traumatismes, aux maladies buccodentaires et oculaires dans la Région africaine de l'OMS;

NOTANT que les MNT majeures sont liées à des facteurs de risque communs, notamment le tabagisme, l'usage nocif de l'alcool, la mauvaise alimentation, la sédentarité, et dans certains cas les infections;

RÉALISANT que ces facteurs de risque ainsi que les systèmes mis en place pour la prise en charge des maladies qui affectent les populations sont à leur tour influencés par les déterminants politiques, sociaux, comportementaux, environnementaux et économiques, et par conséquent, nécessitent une approche multisectorielle de lutte contre les MNT;

RÉAFFIRMANT notre engagement de renforcer les systèmes nationaux de santé comme base d'une approche globale dans le but de produire des résultats de santé équitables;

RECONNAISSANT la mise en œuvre du Plan d'Action mondial de lutte contre les MNT par les États Membres, l'OMS, les partenaires au développement et la société civile en dépit de la crise financière mondiale actuelle, et utilisant les défis actuels comme des opportunités pour accroître les investissements et améliorer la gestion des ressources disponibles en vue de ralentir, arrêter ou inverser la tendance des principales maladies non transmissibles, en particulier dans les groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants et les personnes âgées;

RAPPELANT les résolutions WHA53.17 sur la lutte contre les maladies non transmissibles et WHA61.14 sur Lutte contre les maladies non transmissibles : mise en œuvre de la Stratégie mondiale, le rapport de la Commission de l'OMS sur les déterminants sociaux de la santé (2008), la Déclaration de Ouagadougou sur les soins de santé primaires et les systèmes de santé en Afrique (2008), la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement (2008), l'Appel à l'action de Nairobi pour la promotion de la santé (2009), l'Appel à l'action de Maurice sur le diabète, les maladies cardiovasculaires et les MNT (2009), et la Convention cadre de l'OMS sur la lutte antitabac (CCLAT-2003); **RECONNAISSANT** que si la mondialisation, le commerce et l'urbanisation ont eu un effet favorable sur le développement humain, ils sont également d'importants facteurs externes responsables de l'aggravation des inéquités de santé au sein et entre les pays, au sein et entre les populations, qu'ils mettent ainsi en péril la réalisation des objectifs définis au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et

requièrent par conséquent un plaidoyer de haut niveau en vue d'une bonne gouvernance de la santé, ainsi que la responsabilité sociale;

NOUS FÉLICITANT de la convocation de la réunion ministérielle de Moscou sur les modes de vie sains et de la lutte contre les MNT, et du Sommet des Nations Unies sur les MNT, et appréciant le rôle de chef de file de l'OMS dans la préparation de ces importants événements;

PRENANT NOTE de nos précédents engagements pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre les MNT dans la Région africaine;

AYANT délibéré sur la prévention et le contrôle des MNT,

DÉCLARONS ce qui suit :

1. Dans la Région africaine de l'OMS, les maladies cardiovasculaires, le diabète, les cancers, les maladies respiratoires chroniques, les hémoglobinopathies (en particulier la drépanocytose), les affections mentales, les violences et les traumatismes représentent un défi important pour le développement;

2. Bien que n'ayant pas été mentionnés de façon spécifique parmi les objectifs du Millénaire pour le développement, les MNT constituent une partie importante de l'agenda de développement et de santé aux niveaux mondial, régional et national;

3. Les Chefs d'État et de Gouvernement devraient garantir le leadership dans la prévention et le contrôle des MNT, en assurant la participation de tous les secteurs publics en partenariat avec la société civile, le secteur privé et les communautés. Les Chefs d'État et de Gouvernement devraient promouvoir la bonne gouvernance pour prévenir les conflits et l'interruption de l'offre des services;

4. Les systèmes nationaux d'information sanitaire devraient être renforcés et standardisés afin de générer des données désagrégées sur les MNT, leurs facteurs de risque, leurs déterminants pour assurer la surveillance de leur ampleur, leurs tendances et leur impact;

5. Le partage des informations sur les MNT en utilisant tous les moyens appropriés y compris les nouvelles technologies de l'information et de communication devrait être promu et intensifié pour élever la prise de conscience en matière de santé et renforcer le pouvoir de décision des individus, des familles et des communautés;

6. Les stratégies de prévention et de contrôle des MNT, les directives, les politiques, la législation, les cadres réglementaires, y compris la Convention cadre de l'OMS pour la lutte antitabac devraient être élaborés et mis en œuvre pour protéger les individus, les familles et les communautés des mauvaises habitudes alimentaires, de l'usage nocif d'alcool, du tabagisme, de la publicité des produits malsains et assurer la sécurité sanitaire des aliments, la prévention des traumatismes et violences, et la prévention des infections qui sont à l'origine de certains types de cancers;

7. Les systèmes nationaux de santé devraient être orientés vers la promotion de modes de vie plus sains et le soutien aux individus, aux familles et aux communautés dans le cadre des soins de santé primaires afin de répondre efficacement aux problèmes complexes sociaux, culturels et comportementaux associés aux MNT;

8. Les systèmes de santé devraient être renforcés en accordant une attention particulière, entre autres: au financement; à la formation et à la fidélisation du personnel de santé; à l'approvisionnement et à la distribution des médicaments, des vaccins, des matériels et équipements médicaux; à l'amélioration des infrastructures; et à la prestation des services à bases factuelles et ayant un bon rapport coût-efficacité pour les MNT. Il est nécessaire de faire le plaidoyer pour l'intégration de la santé dans toutes les politiques de façon multisectorielle afin de répondre aux problèmes des MNT, de leurs facteurs de risques et déterminants;

9. La prise en charge des maladies transmissibles dans plusieurs pays et les initiatives mondiales de santé offrent de nombreuses opportunités pour accélérer la prévention et le contrôle des MNT. De telles opportunités devraient être identifiées et exploitées pour fournir des soins intégrés dans le contexte des soins de santé primaires et du renforcement du système de santé;

10. Les partenariats, les alliances et les réseaux en réunissant les acteurs au niveau national, régional et mondial, y compris les institutions académiques et de recherche, les secteurs public et privé, ainsi que la société civile devraient être encouragés et soutenus afin de collaborer dans la prévention et le contrôle des MNT et mener des recherches novatrices adaptées au contexte africain;

11. Des ressources financières, à la hauteur du fardeau des MNT, devraient être allouées à partir du budget national et dédiées pour soutenir la prévention primaire et la prise en charge des MNT en utilisant l'approche des soins de santé primaires et en établissant des mécanismes novateurs de financement durable tant au niveau national qu'international;

NOUS ENGAGEONS À :

12. Élaborer des plans d'action nationaux et renforcer les capacités institutionnelles pour la prévention et le contrôle des MNT;

EXHORTONS :

13. Les Nations Unies à inclure la prévention et la prise en charge des MNT dans tous les futurs objectifs mondiaux de développement;

14. L'Organisation mondiale de la Santé, les partenaires et la société civile, à fournir un appui technique aux États Membres de la Région africaine de l'OMS pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des recommandations contenues dans la présente déclaration et à soutenir un processus de revue par les pairs et le partage d'expériences entre les États Membres;

15. Les partenaires au développement et la société civile à apporter des contributions financières nouvelles et suffisantes pour la lutte contre les MNT sans que cela ne se fasse au détriment du financement actuel et futur de la prévention et du contrôle des maladies transmissibles;

DEMANDONS :

16. Aux Chefs d'État et de Gouvernement de la Région africaine de l'OMS d'adopter la présente déclaration et de la présenter au Sommet de haut niveau des Nations Unies de New York sur les MNT en tant que position de la Région africaine;

17. Au Secrétaire Général des Nations Unies de mettre en place un mécanisme pour suivre la concrétisation des engagements issus du Sommet de haut niveau des Nations Unies de septembre 2011;

18. Au Directeur régional de l'OMS l'Afrique d'inscrire dans l'agenda du Comité régional de 2012 la discussion du plan stratégique régional sur les MNT et de faire un rapport au Comité régional de 2014 sur la mise en œuvre de cette déclaration.

Fait à Brazzaville, République du Congo, le 06 avril 2011

PROJET DE RÉSOLUTION

AFR/RC62/WP/7 : Examen et approbation de la déclaration de Brazzaville sur les maladies non transmissibles (Document AFR/RC62/8)

Le Comité régional,

Rappelant l'adoption de la Déclaration de Brazzaville sur la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles (MNT) dans la Région africaine de l'OMS par les ministres de la Santé et chefs de délégation des États Membres de la Région africaine de l'OMS, réunis dans le cadre d'une consultation ministérielle régionale sur la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles tenue du 4 au 6 avril 2011 à Brazzaville, Congo;

Tenant compte de la double charge de morbidité sans cesse croissante due aux maladies transmissibles et aux maladies non transmissibles dans la Région africaine de l'OMS et des incapacités et décès prématurés liés aux maladies non transmissibles;

Conscient du fait que les maladies non transmissibles étaient à l'origine de plus de trois millions de décès en 2010, soit 40 % de tous les décès survenus dans la Région africaine; et conscient du fait que, si la tendance actuelle se maintient, les maladies non transmissibles devraient surpasser les maladies transmissibles, maternelles, périnatales et nutritionnelles comme les principales causes de décès en Afrique d'ici 2025;

Conscient du fait que les principales maladies non transmissibles sont liées à des facteurs de risque communs tels que le tabagisme, l'usage nocif de l'alcool, une mauvaise alimentation, le manque d'exercice physique, et des infections dans certains cas; et que ces facteurs de risque, associés aux déterminants politiques, sociaux, comportementaux, environnementaux et économiques de la santé, soulignent la nécessité de mettre en place une riposte multisectorielle pour lutter contre les MNT;

Réaffirmant que la santé est un droit fondamental de la personne humaine et que l'engagement de renforcer les systèmes nationaux de santé constitue la base d'une approche intégrée visant à améliorer et à rendre plus équitables les résultats sanitaires;

Reconnaissant le déficit de financement et la pénurie aiguë de ressources humaines pour la santé qualifiées, et la nécessité d'intensifier les interventions sanitaires essentielles;

Reconnaissant l'importance de l'implication et de l'autonomisation des communautés pour le développement sanitaire;

Rappelant les engagements récents, notamment: le document intitulé «Maladies non transmissibles: Une stratégie pour la Région africaine» (2000); la résolution WHA61.14 de l'Assemblée mondiale de la Santé intitulée «Lutte contre les maladies non transmissibles: mise en œuvre de la Stratégie mondiale»; la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT – 2003); le rapport de la Commission de l'OMS sur les Déterminants sociaux de la Santé (2008); la Déclaration de Ouagadougou sur les Soins de Santé primaires et les Systèmes de Santé en Afrique

(2008); l'Appel à l'action de Nairobi pour la promotion de la santé (2009); et l'Appel à l'action de Maurice sur le diabète, les maladies cardiovasculaires et les maladies non transmissibles (2009);

Notant que la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les maladies non transmissibles (septembre 2011) et la Déclaration préparatoire de Moscou (avril 2011) sont toutes les deux en parfaite harmonie avec la Déclaration de Brazzaville;

Rappelant la résolution WHA65.8 qui adopte une cible mondiale de réduction de 25 % du nombre total de décès prématurés imputables aux maladies non transmissibles d'ici 2025;

1. **ENTÉRINE** la Déclaration de Brazzaville sur la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles dans la Région africaine de l'OMS;

2. **INVITE INSTAMMENT** les États Membres :

- a) à prendre des mesures appropriées pour actualiser leurs politiques sanitaires et leurs plans stratégiques nationaux de santé pour se conformer à la Déclaration de Brazzaville sur la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles;
- b) à renforcer la capacité institutionnelle de mise en œuvre de la Déclaration de Brazzaville en réorientant les systèmes de santé vers la promotion et l'adoption de modes de vie sains par les individus, les familles et les communautés, dans le contexte des soins de santé primaires, en mettant l'accent sur la pleine application des stratégies existantes de l'OMS sur la lutte antitabac, l'alimentation, l'importance de l'activité physique pour la santé et l'usage nocif de l'alcool;
- c) à accroître les ressources nationales publiques et privées pour mettre en œuvre les politiques et stratégies nationales de prévention et de contrôle des maladies non transmissibles et réduire les incapacités associées;
- d) à renforcer les systèmes de santé, notamment : le financement de santé; la formation; la fidélisation et l'augmentation des effectifs sanitaires; l'approvisionnement en médicaments, vaccins, fournitures et matériels médicaux et leur distribution; l'amélioration des infrastructures; la fourniture de services de lutte contre les maladies non transmissibles fondés sur des bases factuelles et offrant un bon rapport coût-efficacité.

3. **PRIE** le Directeur régional :

- a) de poursuivre le plaidoyer en faveur de l'accroissement des ressources destinées à la lutte contre les maladies non transmissibles dans la Région africaine;
- b) de fournir une orientation technique et un appui aux États Membres pour la mise en œuvre de la Déclaration de Brazzaville, et de documenter et partager les meilleures pratiques;
- c) de fournir un appui aux pays pour leur permettre de renforcer les mécanismes de surveillance, de suivi et d'évaluation des maladies non transmissibles;
- d) de faire rapport au Comité régional en 2014, et ensuite tous les deux ans, des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Brazzaville sur les maladies non transmissibles.